



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2024

Objet de la délibération

PROJET ESPACE DE CONVIVIALITE 2025

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Pascal LE LIBOUX désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

N° 2024.12.014

PROJET ESPACE DE CONVIVIALITE 2025

Rapporteur : Lisenn LE CLOIREC

Dans le cadre de l'objectif global de redynamisation du centre-ville et suite à l'expérimentation portée à l'été 2024 ainsi qu'à son bilan, il est proposé de poursuivre la démarche pour développer un espace de convivialité temporaire Quai du Pont Neuf.

L'objectif est ainsi de recréer un lien apaisé entre le jardin des remparts et le Blavet, de valoriser ses rives en centralité et de faire du secteur un site de destination plutôt qu'un lieu de passage.

Les conditions favorables à la convivialité, à l'animation, ainsi qu'à la valorisation de la promenade en direction de la passerelle piétonne nécessiteraient :

- La suppression temporaire d'une dizaine de places de stationnement sur le quai du Pont Neuf comme cela a été expérimenté au cours de la saison estivale 2024,
- La sécurisation de cet espace de convivialité temporaire et la création d'aménagements en faveur des piétons,
- L'amélioration de l'aménagement de l'espace par du mobilier en matériaux naturels afin de sortir de la dominante minérale de l'espace,
- La valorisation du parking au nord de la poterie et l'amélioration de la signalétique afférente,
- Le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt pour installer temporairement entre mi-mai et mi-septembre, à titre d'exemple, une activité de "petite restauration salée et/ou sucrée" qui pourra s'accompagner d'une terrasse avec tables, chaises, transats, etc. et d'un espace dédié à une ou plusieurs activités complémentaires (culturelle, sportive, animations, etc.).

La démarche de sélection du candidat entrainera :

- Le lancement d'un appel à candidatures
- L'analyse des offres et la sélection du candidat selon les critères retenus
- L'accompagnement du candidat retenu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2021 approuvant la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » (PVD) avec l'Etat, Lorient Agglomération et les communes d'Hennebont, Languidic et Plouay,

Vu la signature de la convention d'engagement au programme Petites Villes de Demain signée le 8 septembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023 approuvant la convention cadre Petites Villes de Demain valant intégration à l'ORT,

Vu la signature de la convention cadre Petites Villes de Demain signée le 13 juin 2024 et plus particulièrement la fiche action N°2,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 18 novembre 2024,

Vu la présentation de ce dossier en Commission « Ville » le 27 novembre 2024,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour créer un espace de convivialité temporaire sur le Quai du Pont Neuf.
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la conduite de cette démarche
- **DIT** que le montant d'occupation du domaine public est fixé à 310 euros par mois d'ouverture.

Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 4 voix contre (Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ), **et 3 abstention(s)** (Yves DOUAY, Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr